

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :
15 septembre 2017

Date d'affichage :
28 septembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET (à partir de la question n° 19), CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY (jusqu'à la question n° 31), Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU (à partir de la question n° 7), Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER (à partir de la question n° 10).

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA jusqu'à la question n° 18

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent à partir de la question n° 32

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 9

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170921-DELIB170919-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

QUESTION N° 19

OBJET : 1 route d'Ennezat : renouvellement d'une convention de location précaire avec l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA)

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 5 septembre 2017

Par convention du 24 octobre 2011 et avenant du 10 octobre 2013, la Commune de Riom loue à titre précaire des locaux (une maison et un local de stockage) sis 1 route d'Ennezat à l'AMTA.

Cette convention a été conclue pour une durée de 6 ans et arrive donc à échéance le 24 octobre 2017. L'article 2 de la convention indique qu'à l'issue des 6 ans, une nouvelle convention pourra être négociée notamment sur la durée et le loyer.

Il est proposé de signer avec l'AMTA une nouvelle convention avec tacite reconduction annuelle et de maintenir le loyer mensuel à 400 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention de mise à disposition des locaux sis 1 route d'Ennezat au profit de l'AMTA, telle qu'annexée à la présente délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 septembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL